ADDITIF AUX *RÈGLEMENTS*ADMINISTRATIFS – CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

Berger américain miniature

Taille: Petite/moyenne;

Couleur de la robe : Noir, bleu merle, rouge et rouge merle;

Marques de couleur : Avec ou sans marques feu ou blanches;

Texture et longueur du poil : Poil double, droit à ondulé, de longueur moyenne, crinière modérément fournie, lisse sur la face;

Corps: Longueur légèrement supérieure à la hauteur. Dos droit, croupe modérément inclinée, poitrine profonde, ligne de dessus modérément relevée;

Forme et position des oreilles : Attachées haut, triangulaires;

Forme et port de la queue : Écourtée ou non écourtée. Longue, courbée et fournie;

Pieds: Ovales et compacts;

Caractéristiques uniques : Les yeux peuvent être une combinaison de n'importe quelle couleur;

Variabilité génétique observable : Queue courte naturelle (bobtail).